



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, Embargo jusqu'au 26.03.2013

COFINIMMO REALISE LE PLACEMENT DE SES ACTIONS PROPRES PAR LA METHODE D'UN « ACCELERATED BOOKBUILDING »

A ne pas distribuer, publier ou diffuser directement ou indirectement aux ou à l'intérieur des Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre état ou juridiction où sa diffusion serait contraire à la loi. D'autres restrictions sont d'application. Veuillez consulter les notices importantes au bas de cette communication.

Cofinimmo SA (« Cofinimmo ») annonce avoir réalisé le placement par le biais d'un "accelerated bookbuild offering" de 989 413 actions ordinaires « Cofinimmo », à un prix de € 87,5 par action ordinaire.

J.P. Morgan Securities Plc est intervenue en tant que Sole Global Coordinator et Joint Bookrunner. La Banque Degroof et ING sont intervenues en tant que Joint Bookrunners.

Par cette opération le Groupe Cofinimmo a levé € 86,57 millions en capitaux propres et réduit son ratio LTV de 2,51 points.

Le Groupe utilisera les fonds levés dans le cadre d'un plan plus étendu qui vise à financer les engagements d'investissement tout en renforçant le bilan de la société.

De plus, comme ce fut le cas l'année précédente, le Conseil d'Administration de Cofinimmo proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 mai 2013, d'offrir aux détenteurs d'actions ordinaires et préférentielles le choix entre le paiement du dividende de l'année 2012 en actions ordinaires nouvelles ou en numéraire, ou d'opter pour une combinaison de ces deux modalités de paiement.

Pour tout renseignement:

Valérie Kibieta
Investor Relations Manager
Tél.: +32 2 373 60 36
vkibieta@cofinimmo.be

Chloé Dunglehoff
Corporate Communication Manager
Tél.: +32 2 777 08 77
cdunglehoff@cofinimmo.be



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, Embargo jusqu'au 26.03.2013

Concernant Cofinimmo:

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 860 000m². Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 31.12.2012, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,47 milliard.

www.cofinimmo.com

Follow us on:



Cette annonce est faite à titre d'information et n'est pas destinée à constituer, et ne doit pas être interprétée comme, une offre de vente ou une sollicitation d'acheter ou de souscrire à des titres, et l'offre d'actions de Cofinimmo ne constitue une offre au public dans aucune juridiction, en ce compris en Belgique. Une offre publique de titres doit être faite au moyen d'un prospectus contenant des informations détaillées à propos de Cofinimmo, y compris des états financiers. Conformément à la Directive Prospectus (2003/71/CE, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE), un prospectus n'est pas requis pour l'émission des titres décrits dans cette communication. Un prospectus ne sera pas publié dans le cadre de la constitution du livre d'ordres (*bookbuild*).

Cette communication ne peut être transmise dans les Etats membres de l'Espace économique européen qu'aux personnes visées par l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée par la directive 2010/73/UE et au Royaume-Uni uniquement aux professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), aux personnes relevant de l'article 49(2), (a) à (d) de l'Ordonnance (entreprises à fort potentiel économique, associations non-constituées en société, etc.) et aux autres personnes auxquelles elle peut être légalement transmise (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Les informations concernant l'opération énoncées dans le présent communiqué ne peuvent pas être utilisées ou invoquées par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué se rapporte est disponible uniquement aux Personnes Concernées et ne sera proposé qu'aux Personnes Concernées.

Ce communiqué ne peut pas être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux ou à l'intérieur des Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou tout autre état ou territoire dans lequel un tel acte serait illégal. La distribution de ce communiqué peut être limitée par la loi dans certaines juridictions et les personnes entrant en possession de tout document ou autre information visée dans ce communiqué doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Tout manquement au respect de ces restrictions peut constituer une violation de la législation sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, ainsi que des affirmations orales qui pourraient être faites par Cofinimmo ou par ses dirigeants, administrateurs ou employés agissant pour leur compte, au sujet de cette opération, constituent ou sont basées sur des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont précédées, suivies ou comprennent les mots « peut », « fera », « devrait », « prévoit », « envisage », « vise à », « planifie », « projette », « estime », « anticipe », « croit », « espère », « pourrait », « est supposé » ou des expressions similaires. Ces déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir et généralement en dehors du contrôle de Cofinimmo, ce qui peut impliquer que les résultats réels de Cofinimmo peuvent différer sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date où elles sont faites. Cofinimmo ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à publier des révisions de ces déclarations prospectives afin de refléter des événements ou circonstances intervenues après la date de cette déclaration ou afin de prendre en compte toute modification des attentes de Cofinimmo à cet égard.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'acheter les titres de Cofinimmo. Il ne peut non plus y avoir de vente de titres dans un pays où une telle offre, sollicitation ou vente n'est pas autorisée ou à toute



together
in real estate

Cofinimmo 

COMMUNIQUE DE PRESSE

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, Embargo jusqu'au 26.03.2013

personne ou entité à laquelle il est illégal de faire une telle offre, sollicitation ou vente. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation est illégale.

Les titres mentionnés dans cette communication n'ont pas été et ne seront pas enregistrés sous le United States Securities Act de 1933 (le « Securities Act ») ou auprès d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de tout état ou autre juridiction des Etats-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'un enregistrement conformément au Securities Act ou ou d'une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique des titres aux Etats-Unis.

Les Joint Bookrunners agissent exclusivement pour Cofinimmo et pour personne d'autre dans le cadre de la constitution du livre d'ordres (*bookbuild*). Les Joint Bookrunners ne considéreront aucune autre personne (qu'elle soit ou non destinataire de ce communiqué) comme un client pour la constitution du livre d'ordres et ne seront pas responsables envers quiconque autre que Cofinimmo pour assurer les protections octroyées à leurs clients, ni pour les conseils donnés en rapport avec la constitution du livre d'ordres ou toute autre opération, question ou arrangement visé dans ce communiqué.